

PV du conseil d'administration du 13 octobre 2023

Membres présents : Marie-Thérèse DARIER, Jocelyne BUNIAZET, Nicole HINZEN, Louis GATET, Vincente ADAMO, Brigitte CASTALDI, José GARCIA, Cécile MICHEL, Georges VEYRIER, Philippe MARION

Membres absents : Sophie CETIN, Kati SZAKALY, Christian MÉA

Pouvoirs : Christian MÉA à Marie-Thérèse DARIER – Kati SZAKALY à Jocelyne BUNIAZET

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 10 Nombre de voix : 12

Date de Convocation : 06 octobre 2023

Secrétaire : José GARCIA

Le PV de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

Madame Jardinet a démissionné – Vincente Adamo remplace Madame Jardinet. Elle a été ancienne vice-présidente du CCAS. Elle a été nommée par voie d'arrêté.

Monsieur le Président arrive à 14h50.

Tarifications permanentes des services du CCAS – Modification

Le CCAS dispose de plusieurs tarifications pour ses différentes activités. Deux évolutions sont proposées :

- Revoir l'âge à partir duquel le repas des aînés est offert (74 ans et non plus 73 ans comme cela avait été discuté lors du Conseil d'administration du 8 décembre 2021) ;
- Faire évoluer le tarif du repas des conjoints de 27 à 30€.

Les membres du CCAS, dans leurs discussions, évoquent les points suivants :

- **Il est important que les générations puissent se croiser. Pour l'avenir, il faudrait éviter de réduire davantage l'âge. La dimension budgétaire n'est pas la seule qui doit être prise en compte.**
- **A Givors : l'âge retenu est 65 ans. Cela dit, les différences d'âge sont perceptibles au regard des attentes musicales par exemple. Certaines personnes sont susceptibles de ne pas venir en fonction de la programmation.**
- **Le repas des aînés n'est pas qu'un repas, c'est aussi un temps de rencontre et d'animation – il y a là un besoin de sociabilité pour les personnes**
- **Chiffres : 200 repas (personnes de plus de 73 ans) + 13 repas des conjoints en début d'année**
- **La question est posée de savoir combien il y a de personnes par tranche d'âge. La réponse sera à rechercher le cas échéant. Cela peut éclairer les choix à venir.**

- La qualité du traiteur a été discutée enfin : il y a eu des retours négatifs mais d'autres positifs – c'est souvent une question qui revient.

Il est envisagé de maintenir l'âge à 74 ans pendant au moins deux ans.

Vote à l'unanimité.

Il est évoqué le sujet, pour les couples, de bénéficier soit d'un colis + un bon d'achat (actuellement) soit de recevoir deux colis. Le choix a été retenu de demeurer sur la solution actuelle.

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 (régularisation)

Une délibération est proposée et correspondant à celle déjà votée en mars 2023, modulo deux rectifications demandées par la DGFIP :

- Requérir au préalable l'avis du Comptable public ;
- Préciser qu'il s'agit de la version « développée » de la M57.

Vote à l'unanimité.

Questions diverses – Autres informations

Plusieurs sujets sont évoqués :

- Le départ à la retraite de Mme Yvette Jauffres. Elle est remplacée par M. Grébert (qui travaille déjà aux services techniques). Lui-même sera remplacé en cas de congés par A. Grasso et G. Mouton, ils ont été formés par Yvette
- Chiffres du portage de repas :
 - o 31 portages de repas
 - o 48 téléalarmes installées. Pour rappel, le contrôle de la téléalarme est effectué par la personne du portage de repas.
- La participation pour le fauteuil qui avait été approuvé a été payé.
- Durant la canicule :
 - o La médiathèque a été ouverte. Les gens prennent progressivement l'habitude : de tous âges, des familles aussi. 40 personnes le dernier jour concerné sur l'été 2023.
 - o Contact quasi journalier avec les personnes les plus fragiles.
 - o L'AIAD avait été contactée également pour les personnes qui étaient suivies.
 - o Un appel avait été lancé pour permettre aux gens de s'inscrire sur le registre du plan canicule. Une seule personne s'est inscrite.
 - o Avaient été achetés des brumisateurs pour les usagers du portage de repas.
 - o Des flyers ont été distribués sur la ville sur les bons gestes.
- Accès au logement social :
 - o Commercialisation du terrain pris en main par la SEMCODA (l'ancien hôpital) : il reste 5 appartements à proposer (il s'agit d'appartement dans le haut de gamme

des logements sociaux). Cela fait depuis un 1 à 1,5 ans que la commercialisation est en cours.

- Commercialisation pris en main par Alliade sur l'îlot des Mariniers : pas davantage d'éléments sur ce sujet. 10 logements avaient trouvé preneurs. Il est proposé de transmettre les éléments à ce propos.
 - Sur l'ensemble des LLS, le pourcentage pour la Commune est le suivant : 22% en 2022. Pour 2023, l'ordre de grandeur devrait se situer autour de 24,5%.
 - Sur le plan de la gestion des demandes, la question est posée de savoir comment cela se passe. Il s'agit du guichet à la demande : il faudra cocher certaines cases dans un questionnaire. Pour bénéficier d'un logement, il faudra avoir le plus de points possibles. La Commune aura très peu son mot à dire. L'avantage sera toutefois que la grille utilisée sera la même pour tout le monde. Davantage d'éléments seront apportés quand cela se précisera.
- Concernant le logement communal :
- Il y a aujourd'hui deux appartements à la Poste. Itinova est intéressé et va prendre celui libre pour y faire des travaux et loger des MNA. Au niveau du Département, c'est un enjeu important.
 - S'agissant des logements de l'école du dernier étage, il avait été envisagé initialement de les mettre à disposition de femmes victimes de violences. Toutefois, ces logements ne sont plus utilisables (nombreux problèmes techniques : plomberie...). Il est évoqué l'existence de l'association RIVAHJ sur Vienne qui intervient sur ces sujets comme alternative viable.
- Le sujet de la mobilité est évoqué : il y a un problème de passage entre les Roches et Condrieu. Il y aurait nécessité de revoir la dimension sociale dans ce sujet. Le sujet est intercommunal mais doit être discuté entre Vienne Condrieu Agglomération et EBER.

Séance levée à 15h40.



